

Le Président

DECISION

N°D-16/230 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane MARTIN en qualité de Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly,

DECIDE

Art. 1er. – Madame Hélène FULGENCE, Directeur du développement culturel, reçoit délégation de signature pour signer, au nom du Président de l'établissement public, les bons de commande passés dans le cadre de marchés publics ou accords-cadres, dont le montant unitaire n'excède pas 1000 euros hors taxes, à l'exclusion des bons de commande relatifs aux missions et aux frais de représentation.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

A Paris, le 31 MAI 2016

Le Président de l'établissement public du musée du quai Branly

Stéphane Martin

★musée du quai Branly

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07

téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr